

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU REGIME D'AIDE COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente expose que dans le cadre du régime d'aide aux entreprises communautaire, validé par délibération du 24 octobre 2019, il convient d'attribuer les subventions aux entreprises ayant sollicité la Communauté de Communes.

Madame la Présidente présente la liste des entreprises, les montants d'investissements réalisés ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

Nom de la société	Commune	Objet de la demande	Type d'investissement	Montant de dépenses HT éligibles	Montant de subvention attribué
JUILLARD Stéphane	Riom-ès-Montagnes	Reprise de la cordonnerie de Monsieur PALLUT Eric	Rachat du fond de commerce	23 000,00 €	2 300,00 €
VIOT Vincent – COIFF +	Riom-ès-Montagnes	Travaux de rénovation et de réfection du salon de coiffure	Changements de la vitrine, de la porte d'entrée et de la chaudière	22 149,00€	2 215,00 €
MENUISERIE ANTIGNAC	Riom-ès-Montagnes	Diversification via la fabrication de menuiseries extérieures bois	Acquisition de nouveaux matériels productifs	28 560,00 €	2 856,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer les subventions proposées aux entreprises
- d'autoriser le versement de ces subventions aux entreprises
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de versement d'aides ainsi que toutes pièces utiles